



Mensuel de l'Union Nationale des Amicales de Camps de Prisonniers de Guerre  
(Reconnue d'utilité publique)

EDITION DE L'AMICALE  
« LES CAPTIFS DE LA FORÊT NOIRE »

REDACTION ET ADMINISTRATION  
68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9<sup>e</sup>)  
Téléphone : Trinité 78-44

Compte chèques postaux : Paris 4841-48



Le succès de notre tombola de l'Entr'aide s'affirme chaque jour davantage.

Les chèques affluent à notre siège, les demandes de carnets se font de plus en plus pressantes. Bravo à tous ! Vous avez tous compris, chers camarades, quel but nous cherchons à atteindre en lançant notre tombola : l'aide aux déshérités.

**N'ATTENDEZ PAS  
POUR REGLER  
VOTRE COTISATION  
1956 :**

**400 FRANCS  
MINIMUM**

## LA TOMBOLA DU MILLION

Nous avons souvent, hélas ! parlé du rude combat que nous devons inlassablement livrer à la misère et à la maladie. Nous ne sommes pas toujours victorieux, mais nous réussissons souvent à élever une barrière, fragile peut-être, mais une barrière tout de même, contre le mauvais destin.

Il est agréable, chers amis, de constater que, lorsque nous entreprenons une lutte ouverte contre la misère, notre grande famille se met en mouvement. Et c'est avec un plaisir non dissimulé que vos dirigeants enregistrent cet enthousiasme.

Nous approchons du dénouement final. Le succès total ne dépend plus que de quelques-uns.

Il faut dès maintenant que nous ayons une vue d'ensemble. Pour cela, nous prions nos camarades retardataires de régler dès maintenant à notre Compte Chèque Postal : Paris 4841-48, tous les billets encore en leur possession et de nous retourner, s'ils ne peu-

vent plus en avoir le placement tout de suite, les invendus. Des camarades nous redemandent des carnets, et, hélas ! notre stock est complètement épuisé. Ne faites pas perdre une si belle occasion de remporter une magnifique victoire !

Nos malades, nos veuves, nos orphelins, espèrent en vous. Ne les décevez pas !

En route pour le Million total ! Soyez tous les artisans d'une réussite sans précédent.

Pour l'esprit d'entraide, pour le triomphe de notre amitié, en avant ! chers amis, et que le succès vienne couronner vos efforts.

H. Perron.

**DIMANCHE**

**26**

**FÉVRIER**

**1956**

**Retenez bien cette date**

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AMICALE DU STALAG V B

à 10 heures 30 du matin

68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9<sup>e</sup>)

Les camarades désireux de poser leur candidature au Comité sont priés de l'adresser avant le 16 février 1956.

Car il y a lieu de procéder au renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration. Le mandat des quatre camarades ci-après arrivant à expiration : Gaston Blin, Georges Homeyer, Henri Perron, Jean Roger.

Nous rappelons que même les sortants, s'ils se représentent, doivent faire acte de candidature dans les délais fixés.

Vous trouverez en 4<sup>e</sup> page un pouvoir à découper et à nous retourner signé, et désignant nommément le camarade à qui il est destiné, avant le 24 février, pour les camarades qui ne pourraient assister à la réunion.

Nous avons enregistré DEUX MILLE QUATRE CENT VINGT-QUATRE adhérents à l'Amicale. Il faut que notre Assemblée générale soit le reflet de ce merveilleux résultat.

Notre force et notre union sortent solidifiées de l'épreuve du temps. Vous avez confiance en votre Amicale. L'équipe de dévoués qui préside aux destinées de votre groupement est à votre disposition, vous le savez; tous ceux qui se sont adressés à l'Amicale ne l'ont pas fait en vain.

Il est donc indispensable que vous veniez participer aux travaux de l'Assemblée générale, soit par votre présence effective, soit par le pouvoir que vous devez nous adresser.

Camarades de province, qui nous aidez si puissamment par votre nombre et votre cohésion, participez à la vie de votre Amicale en nous adressant votre pouvoir. Les suites de captivité, la maladie, ont fait parmi nous de sinistres ravages. Trop de deuils viennent nous ravir de charmants camarades. L'ENTR'AIDE est notre seul but, c'est pour cela que vous êtes parmi nous. Tous ensemble nous formons une grande famille bien unie, qui a cimenté cette union dans les barbelés du Stalag. Nous ne devons donc pas nous dérober lorsqu'il faut gérer nos intérêts.

**Adressez-nous votre pouvoir**

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation des P.V. des Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 30 janvier 1955;
- Rapport moral;
- Rapport financier;
- Nomination des Commissaires aux comptes;
- Renouvellement partiel du Bureau;
- Cotisation 1956;
- Divers.

Au cas où le quorum ne serait pas atteint, une Assemblée générale extraordinaire sera convoquée le même jour, immédiatement après l'Assemblée générale.

**ATTENTION :**

Après les délibérations de l'Assemblée générale, un

## DÉJEUNER AMICAL

réunira, dans les salons du Bouthéon, les congressistes du V B et leurs familles.

**PRIX : 650 FRANCS**

On s'inscrit dès maintenant au Siège

L'après-midi, à partir de 15 heures

## Matinée dansante et récréative

ORCHESTRE

**ENTRÉE GRATUITE**

Tous les membres de l'Amicale sont cordialement invités

Au cours de la matinée dansante :

**TIRAGE DE LA TOMBOLA DE L'ENTR'AIDE.**

On dansera jusqu'à 21 heures

## Nos réunions mensuelles

Nous rappelons à nos camarades que les réunions mensuelles de l'Amicale ont lieu le premier jeudi de chaque mois, de 18 h. à 22 h., au Club du Bouthéon.

### AUX KOMMANDOS D'ULM

Les « Anciens d'Ulm »  
vous présentent leurs meilleurs  
vœux pour 1956

### PROCHAINES REUNIONS

**Vendredi 10 février**

**Vendredi 9 mars**

de 18 h. à 20 h.

68, Chaussée-d'Antin, Paris (9<sup>e</sup>)

Nous avons retrouvé à notre dernière réunion de décembre nos camarades : Hinz, Guérin, Duez, Rein, Ravier, Crouta, Fillon, Renault, Mesgny, Sarafen, Belloni, Keck, Yvonet.

Après un exposé de notre trésorier, Yvonet, et lecture d'une lettre du Père Vernoux, le voyage de Belgique fut longuement commenté.

Un numéro spécial en couleur, de « L'Ormeau », est annoncé pour Noël et révélera le merveilleux voyage que nous devons faire à la Pentecôte chez nos voisins et amis belges.

Retenez bien cette date :

19, 20, 21 mai 1956

Anciens d'Ulm, rendez-vous en Belgique.

(Voir la suite page 4)

Nous informons ceux qui hésiteraient à se déplacer, soit que leurs obligations professionnelles les retiennent assez tard à leur travail, soit, au contraire, qu'ils effectuent un travail de nuit, qu'ils peuvent diner au Bouthéon pour le prix de 280 francs.

Ces diners amicaux remportent d'ailleurs un légitime succès.

A l'issue de notre réunion du jeudi 1<sup>er</sup> décembre, notre camarade Roger eut l'heureuse initiative d'organiser une séance de projections. Des vues de Villingen et de la Forêt Noire ont rappelé aux présents un certain séjour en Allemagne qui lui n'avait rien de touristique. Nos épouses, en admirant les magnifiques paysages qui défilaient sur l'écran, enviaient presque notre passé.

D'autres séances de projections sont prévues pour nos réunions mensuelles.

Venez donc nombreux à nos réunions amicales et nous vous rappelons que vous pouvez y faire assister votre famille et vos amis. Nos camarades de Province de passage à Paris sont cordialement invités.

### PROCHAINES REUNIONS MENSUELLES

**Judi 9 février**

**Judi 1<sup>er</sup> mars**

**Judi 5 avril**

Retenez ces dates pour rencontrer vos amis.

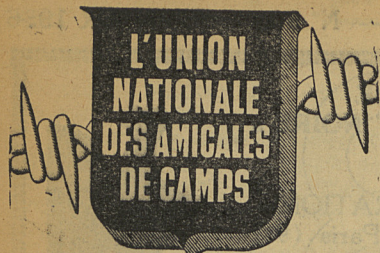
Nous faisons appel aux camarades qui auraient des vues en couleurs 24 x 36 pour projections. Prière de prévenir au siège 48 heures avant la réunion mensuelle, afin que nous puissions prévenir notre opérateur.

Pour l'année qui commence

**Les Membres du Bureau  
de l'Amicale V B**

vous adressent  
leurs meilleurs vœux et souhaits  
pour vous et les vôtres





L'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre offre aux candidats aux emplois réservés une préparation gratuite, par correspondance, aux examens d'aptitude professionnelle.

Cette préparation est ouverte :  
— aux pensionnés de guerre, victimes civiles de la guerre pensionnés, veuves de guerre, mili-

## Pour les candidats aux emplois réservés

taires titulaires de la carte du combattant et militaires pensionnés hors guerre réformés définitifs n° 1, qui remplissent les conditions de droit définies par la législation.

### ÉCOLES CHARGÉES DE LA PRÉPARATION

Après autorisation de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, la préparation des candidats sera assurée :

a) par l'École de rééducation professionnelle des mutilés de guerre de Metz, 4, place de France, à Metz, si le candidat désire préparer par correspondance les

examens communs ou techniques, d'aptitude, à l'un ou plusieurs des emplois réservés;

b) par l'École de rééducation professionnelle des mutilés de guerre de Rennes, 2, rue Edouard-Vaillant, à Rennes, si le candidat désire se préparer seulement à un examen commun d'aptitude aux emplois réservés de 3<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> catégories;

c) par un établissement spécialisé si le candidat veut préparer :  
— un examen commun ou technique d'aptitude à un emploi de 1<sup>re</sup> catégorie;

— un examen ou épreuve technique d'aptitude à un emploi de 3<sup>e</sup> ou 2<sup>e</sup> catégorie, non assuré par l'école de Metz.

demande d'un emploi réservé délivrée par la Direction interdépartementale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre et stipulant que l'intéressé remplit les conditions de droit.

### REMBOURSEMENT DES FRAIS

Informé de l'acceptation de sa demande, le candidat peut réclamer à l'Office départemental, avec pièces justificatives à l'appui :  
— soit le remboursement de ses seules fournitures, s'il est inscrit à l'école de Metz ou de Rennes, celle-ci lui fournissant à charge de restitution les livres nécessaires et assurant gratuitement sa



préparation par correspondance; — soit le remboursement de ses fournitures, de ses livres, de ses frais de préparation, s'il doit s'adresser à un établissement spécialisé.

Tous renseignements complémentaires pourront être demandés à l'Office départemental ou à l'une des écoles susvisées.

## INFORMATIONS...

### Les secours au décès pour les compagnes d'A.C.

La question a souvent été posée de savoir si la compagne d'un ancien combattant pouvait obtenir un secours au décès.

Les dispositions en vigueur en cette matière ne permettent d'envisager l'attribution d'un tel secours qu'aux compagnes de militaires « Morts pour la France ».

Toutefois, la compagne d'un ancien combattant décédé peut se mettre en instance pour l'obtention d'un secours auprès de la Division des secours spéciaux, 4<sup>e</sup> bureau, Ministère des A.C. et V.G., 139, rue de Bercy, Paris (12<sup>e</sup>).

### La Sécurité Sociale des victimes de guerre

#### I. — POINT DE DÉPART DU RECOURS À LA SÉCURITÉ SOCIALE

La loi n° 50-879 du 29 juillet 1950 étendant le bénéfice de la Sécurité Sociale à diverses catégories de victimes de guerre est entrée en application le 1<sup>er</sup> novembre 1950 et c'est à compter de cette date, sauf en ce qui concerne les orphelins de guerre pour lesquels le 1<sup>er</sup> mai 1951 a été retenu en l'occurrence, que prend effet l'immatriculation des nouveaux assujettis.

Un certain nombre de bénéficiaires, qui ont négligé de se mettre en instance en temps utile, subsistent de ce fait, sur leur pension, lors de leur immatriculation, des prélèvements parfois importants, correspondant aux cotisations afférentes aux périodes écoulées depuis les dates sus-indiquées, alors que leur action pour le paiement des prestations des assurances maladie et maternité se prescrit par 2 ans à partir de la date de la première constatation médicale.

Par sa circulaire B 1884, du 31-8-55, le directeur de l'Office national des A.C. et V.G. fait connaître que cette situation a retenu l'attention des ministères qualifiés, qui, dans un esprit de bienveillance, ont décidé que les prélèvements en cause n'intéresseraient désormais que les deux années précédant la demande d'immatriculation ou la décision d'immatriculation d'office. Cette mesure n'est toutefois applicable qu'aux pensionnés dont l'immatriculation aura été prononcée postérieurement au 30 juin 1955.

#### II. — SITUATION DES PENSIONNÉS EXERCANT, PAR INTERMITTENCE, UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

L'application de la procédure de radiation, établie aux articles 13 et 14 du décret n° 51-318 du 28 fé-

vrier 1951, en ce qui concerne les pensionnés cessant provisoirement d'être tributaires du régime institué par la loi du 29 juillet 1950, en raison de leur affiliation, au titre d'une activité professionnelle intermittente, au régime général de la Sécurité Sociale, a soulevé certaines difficultés.

Aussi a-t-il été admis par les Ministères des Finances et du Travail qu'en pareils cas les Caisse pourront surseoir à notifier la radiation des intéressés, prévue à l'article 14 susvisé, et qu'il appartiendra à ces derniers, à partir du 1<sup>er</sup> avril de l'année qui suit celle au cours de laquelle les cotisations ont été versées au titre du régime général de Sécurité Sociale pour l'activité intermittente exercée, de demander le remboursement des cotisations retenues sur leur pension et afférentes aux périodes pendant lesquelles ils auront travaillé.

Sur leur instance, la Caisse Primaire de Sécurité Sociale qui aura

### INSCRIPTION DES CANDIDATS

Le candidat doit formuler sa demande auprès de l'Office départemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de sa résidence, dans toute la mesure du possible avant le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

#### Pièces à produire

- 1<sup>o</sup> demande d'inscription précisant le ou les examens qu'il désire préparer (examen commun ou autre);
- 2<sup>o</sup> une copie de son titre de pension, ou, pour les anciens militaires, une copie de leur carte d'ancien combattant;
- 3<sup>o</sup> l'attestation du dépôt de la

## Jean RHEM

Photographe  
Industrie Reportage  
34, rue de la Verrerie  
Paris (4<sup>e</sup>)  
Tél. : Tur. 89-92  
A votre service

## ...ET DOCUMENTS

encaissé les cotisations dues, au titre du régime général, pendant l'année précédente, adressera au comptable supérieur assignataire un « avis de remboursement de cotisation » qui permettra au comptable payeur de donner satisfaction aux victimes de guerre en cause à l'occasion de l'échéance normale des arrérages de leur pension.

### « Le Bréviaire du Sportif »

L'excellent magazine mensuel du Sport et de l'Automobile, « Sport Sélection », vient, à la demande d'un grand nombre de lecteurs, d'éditer un « Bréviaire du Sportif », recueil de maximes sur la valeur des exercices que l'on nomme à la légère physiques. Bien des jeunes, et d'autres moins jeunes, trouveront dans ces pages d'utiles leçons de volonté, de valables principes d'action.

Demandez-le à « Sport Sélection », 80, Faubourg Saint-Denis, Paris (10<sup>e</sup>). Prix : 60 francs.

### Le remplacement des titres de pécule

Certains directeurs interdépartementaux ont été saisis de demandes de renseignements émanant d'anciens P.G. et concernant la marche à suivre pour obtenir le remplacement d'un titre de pécule égaré, dérobé ou gravement détérioré.

Consulté à ce sujet, le ministre, dans sa circulaire 1.148 SDF, a répondu par des instructions précises dont nous extrayons les indications susceptibles d'intéresser nos camarades :

L'ex-prisonnier de guerre qui a égaré son titre de pécule, ou auquel cette pièce a été soustraite, doit en aviser immédiatement le comptable chargé du paiement du pécule en cause, qui porte sur la fiche A, instituée par l'instruction du 12 mars 1954, une mention indiquant qu'aucun paiement ne peut plus être effectué sur présentation de ce titre. Le titulaire remet ensuite au même comptable une déclaration de perte ou de vol, établie sur papier libre et souscrite devant le maire.

Il appartient alors au comptable chargé du paiement de faire établir par la Direction interdépartementale ou départementale qui a établi le titre, une nouvelle pièce portant le même numéro que l'ancien et où doit être inscrite la mention « duplicata ». Ce nouveau titre sera remis par le comptable chargé du paiement, à l'intéressé sur justification de son identité.

En cas de nouvelle disparition du titre, il n'en sera plus délivré d'autre duplicata.

En ce qui concerne les titres détériorés, au point qu'en soit rendue difficile la vérification de l'identité ou des mentions qui y sont portées, il pourra en être établi une nouvelle expédition sur demande du détenteur ou d'un comptable du Trésor, demande qui devra être adressée à la Direction interdépartementale ou départementale qui a établi le titre original.

## Réponses à deux objections

Depuis six ans que nous recommandons à nos camarades l'utilisation des Carnets d'Achats du G.E.A., un grand nombre d'entre eux ont suivi le conseil et beaucoup nous en ont exprimé leur satisfaction.

Toutefois, il en est qui ont émis des doutes sur l'intérêt du système.

L'objection la plus souvent présentée peut se résumer ainsi : les remises de 10 à 25 % consenties aux porteurs du Carnet sont pratiquées sur des prix préalablement gonflés et, en fin de compte, l'économie n'est qu'apparente.

A cette argumentation, la réponse est simple : si vous utilisez votre Carnet en suivant les conseils qu'il comporte, c'est-à-dire en ne le présentant qu'après avoir choisi ce que vous voulez acquérir et demandé son prix, comment voulez-vous que le vendeur puisse vous frustrer de la ristourne qu'il s'est engagé, par contrat, à pratiquer et dont le taux est indiqué en face de son nom dans le catalogue annexé aux bons d'achats.

Il en est de même lorsque vous vous adressez à un fabricant ou à un grossiste.

Là, il est vrai, vous avez dû, avant de vous faire présenter la marchandise, montrer patte blanche, à savoir le Carnet.

Mais pas plus le grossiste ou le fabricant que le détaillant ne tient à entrer en conflit avec le G.E.A., auquel il a adhéré, connaissant les avantages qu'il en peut attendre sous forme d'une augmentation de clientèle et, par conséquent, de son volume d'affaires, et les inconvénients immédiats qu'entraînerait un manquement à l'engagement pris de ne rien majorer ni modifier dans la qualité ou la présentation des articles.

Une autre réticence marquée par d'aucuns vise les répercussions sur les prix du crédit accordé par le G.E.A. selon des modalités très simples.

Là encore, nul truquage possible. L'acheteur connaît le prix qui lui serait demandé pour paiement comptant. Il lui est donc facile de contrôler qu'il ne lui est appliqué aucune majoration en dehors de l'intérêt, — d'ailleurs minime et strictement conforme aux réglementations légales, — sur la somme qu'il a en quelque sorte empruntée pour compléter son verse-

ment comptant et entrer ainsi immédiatement en possession de l'objet de son choix.

C'est d'ailleurs parce que le G.E.A. s'impose, et impose à ses fournisseurs inscrits aux Carnets, une constante loyauté qu'il a pris une telle extension, réunissant les membres de plus de 1.200 collectivités importantes, dans la seule région parisienne, et développant ses réseaux de commerçants à travers toute la France, puisqu'il existe déjà des centres à Lille, Rouen, Caen, Tours, Nantes, Bordeaux, Marseille, Nancy, Metz et Lyon, et que d'autres sont envisagés dans un proche avenir.

Rappelons que, pour tous renseignements et pour vous envoyer son magnifique « Memento de la Famille » ou un de ses Carnets, le G.E.A. est à votre disposition, 12, rue de Paradis, Paris (10<sup>e</sup>), et 62, boulevard de la Liberté, Lille.

### ECHANGES D'APPARTEMENTS

Contre 2 ou 3 pièces, 13<sup>e</sup> ou 14<sup>e</sup> arrondissement, échangeai 1 studio, avec cuisine, confort. Ecrire : Mme Favre, 123, rue Maurice-L.-Nordmann, Paris (13<sup>e</sup>).

## Georges Hoffmann

TAILLEUR

144, rue de Charonne, Paris (11<sup>e</sup>). Métro : Charonne

Draperies anglaises et françaises  
Coupe et exécution très soignées  
Costumes de 29.000 à 45.000 fr.

20 % moins cher qu'ailleurs à qualité égale  
FACILITES DE PAIEMENT

## ELECTRICITÉ DE FRANCE OBLIGATIONS 5 0/0

1956 à 15 ans

Montant limité à 20 milliards en 2.000.000 coupures de 10.000 fr. émises au pair

Remboursables à 11.000 francs

Jouissance : 16 janvier 1956

GARANTIE DE L'ÉTAT

Les titres émis sont répartis en 15 séries Ils seront amortis exclusivement à raison d'une série par an par voie de tirage au sort

Ils ne pourront donc faire l'objet ni d'un remboursement anticipé ni d'une conversion

LE PAIEMENT DES INTERETS ET LE REMBOURSEMENT DU CAPITAL sont

NETS DE TOUS IMPÔTS

sur les valeurs mobilières

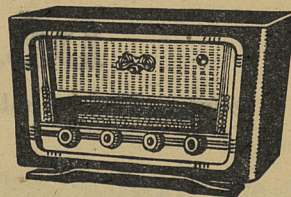
En application de l'article 157 du Code général des Impôts la prime de remboursement est exempte de la surtaxe progressive

## RADIO-CARILLON

A. NOEL - EX-P.G. 10, RUE PIERRE-PICARD - PARIS 18<sup>e</sup> - TÉL. : MON. 47 99

DEPUIS 1945 FOURNISSEUR SPÉCIALISÉ DES CAMARADES A.C.G.

TOUS LES JOURS, SAUF DIMANCHE, DE 9 A 20 HEURES - BUREAU DE VENTE 1<sup>er</sup> ÉTAGE-DROITE - Métro : BARBES-ROCHECHOUART

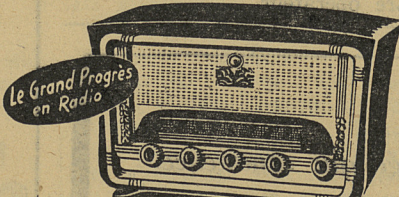


CARILLON 624 - 6 LAMPES  
QUATRE GAMMES DONT DEUX COURTES  
SENSIBLE ET MUSICAL - TRÈS BELLE PRÉSENTATION.  
EXCELLENT MODÈLE.  
UN DES MEILLEURS  
17.600<sup>fr</sup>  
PRIX NET - TOUTES TAXES COMPRIS

GRAND CHOIX  
12 MODÈLES 6 A 8 LAMPES  
TOURNE-DISQUES NUS ET EN MALETTE  
CATALOGUE gratuit

FACILITÉS DE PAIEMENT

AU PRIX D'ACHAT AVEC AVANTAGE DE PLUS DE 20 %

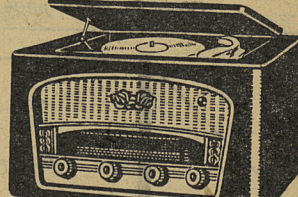


ÉQUIPÉ AVEC LE NOUVEAU CADRE ANTIPARASITES INCORPORÉ ET ORIENTABLE

GRAND CADRE A AIR PERMETTANT EN TOUT LIEU LA RÉCEPTION SANS PARASITE  
EFFICACITÉ GARANTIE A PLUS DE 95 %  
FONCTIONNE SANS ANTENNE NI TERRÉ

CARILLON 666  
6 LAMPES  
22.400<sup>fr</sup>

CARILLON 777  
7 LAMPES - AVEC COMPENSATEUR A LAMPES H. F.  
25.400<sup>fr</sup>



COMBINÉ RADIO ET PHONO  
POUR DISQUES ORDINAIRES & MICRODISQUES  
TROIS VITESSES - 33 - 45 - 78 TOURS  
4 GAMMES D'ONDES  
DONT DEUX COURTES  
6 LAMPES  
avec cadre antiparasites  
32.400<sup>fr</sup>  
PRIX NET

TOUS LES MEUBLES RADIO-PHONO AVEC CADRE ANTIPARASITES INCORPORÉ

EXPÉDITION DANS TOUTE LA FRANCE

MAXIMUM DE GARANTIE  
TOUS MES APPAREILS SONT ENTIÈREMENT GARANTIS TROIS ANS, PIÈCES ET MAIN-D'ŒUVRE

DIRECTEMENT sans intermédiaires





Dans une circulaire 1.157 S.D. F., en date du 3 janvier 1956, M. Vincent Badie, ministre des A.C. et V.G., a adressé aux préfets, présidents des Offices départementaux et aux directeurs interdépartementaux des A.C. et V.G. les directives suivantes :

Aux termes de l'article 9 de la loi N° 55-356 du 3 avril 1955, toute demande formulée après le 31 décembre 1955 en vue d'obtenir l'attribution du titre reconnaissant la qualité de : Combattant Volontaire de la Résistance, Déporté et Interné de la Résistance, Déporté et Interné politique, Réfractaire, Personne contrainte au travail en pays ennemi, en territoire étranger occupé par l'ennemi ou en territoire français annexé par l'ennemi, Patriote proscrit et patriote transféré, Sera frappée de forclusion. J'ai l'intention de déposer sur le bureau de la nouvelle Assemblée nationale un projet de loi tendant à abroger cette disposition ou à en différer l'application et je vous prie de continuer à accepter les demandes qui vous

# DETTE N'EST PAS DON

parviendraient postérieurement au 31 décembre 1955.

Il vous appartiendra de les instruire réglementairement comme par le passé puis de les conserver en instance en attendant qu'une décision ait pu être prise par la nouvelle Assemblée.

Nous ne pouvons qu'applaudir devant une décision aussi équitable.

Qu'il nous soit pourtant permis de regretter que la circulaire ministérielle ne fasse pas également mention, dans cette énumération, des demandes du pécule des prisonniers de guerre.

Car, s'il est une forclusion arbitraire et même contraire au droit civil, c'est bien celle s'appliquant au pécule.

Il est vrai que l'on perd trop souvent de vue le fond même de la question.

Nous l'avons souvent dit et nous ne cessons de le répéter aux Pouvoirs publics, — sans grand espoir de les convaincre car « ils ont des oreilles pour ne point entendre », — le pécule n'est pas un don « gratuit » qui nous est fait, c'est le règlement d'un dû.

Et voilà pourquoi nous avons toujours protesté contre les diverses conditions imposées tant aux ayants droit qu'aux ayants cause, notamment celle touchant aux salaires qui auraient pu être versés par l'employeur durant la captivité.

Le débiteur n'a pas à poser de conditions à ses créanciers du

moment où ceux-ci font la preuve de leur créance.

De même, il n'a pas à faire de discrimination entre les héritiers de ses créanciers dès lors que ceux-là établissent leur droit à la succession.

C'est au nom de ce principe que nous nous sommes élevés, dès le premier jour, contre la prétention émise par l'Etat de ne pas payer le pécule à la veuve mariée avec le P.G. après la captivité, aux orphelins nés d'une telle union et aux ascendants n'ayant pas touché les allocations militaires au titre du défunt.

Le droit au pécule n'est pas né le jour où la loi française l'a consacré. Fixé par la Convention de Genève, il s'est créé du premier jour de la captivité (et non à partir d'une date arbitrairement fixée), s'est poursuivi durant tout l'internement et est transmissible comme n'importe quelle autre créance.

C'est d'ailleurs ce dernier point de vue qui a finalement prévalu puisque, on le sait, en vertu de la loi du 3 avril 1955, les catégories primitivement spoliées ont été rétablies dans leurs droits.

Signalons, en passant, qu'à l'heure où nous écrivons, les circulaires d'application nécessaires à la mise en œuvre de cette disposition réparatrice ne sont toujours pas arrivées aux services intéressés.

Et ceci est un argument de plus pour considérer comme indispensable la levée de la forclusion, celle-ci ne pouvant tout de même pas être opposée à des ayants cause qui ne sont pas encore fixés officiellement sur la forme même du dossier à présenter.

A tout ce que nous venons d'écrire, on peut opposer que ce n'est pas la France qui est redevable du pécule envers les anciens P.G., mais plus exactement la puissance détentrice, ainsi que le prévoit la Convention de Genève.

## APPEL URGENT

En vue de la désignation des représentants des diverses catégories de victimes de la guerre et d'anciens combattants au sein du Comité d'administration de l'Office national et du Conseil d'administration des Offices départementaux et d'outre-mer, les associations d'A.C. et V.G. sont appelées à fournir à l'Administration divers renseignements statistiques.

C'est pourquoi l'Union nationale des Amicales de Camp de prisonniers de guerre demande instamment à tous les adhérents des Amicales qui la constituent de bien vouloir remplir le questionnaire ci-dessous.

Nous n'ignorons pas qu'il y a là un petit travail sans intérêt apparent pour vous. Mais n'oubliez pas qu'il s'agit en fin de compte de la défense de vos droits et qu'il est de votre devoir et de votre intérêt de nous donner les moyens d'assumer cette tâche.

C'est parfaitement exact. Toutefois, en cette matière, comme en matière de remboursement des marks, comme en matière de restitution des biens spoliés ou sinistrés, l'Etat s'est institué, de son propre chef, notre représentant. Qu'il remplisse son mandat ou qu'il reconnaisse qu'il est incapable de le faire honorablement, avec qui ne nous étonnerait pas outre mesure, pour ne pas dire qu'il ne nous apprendrait rien.

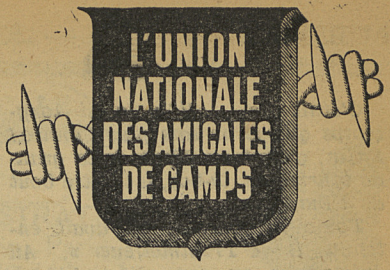
Et puisque nous en sommes sur les questions touchant au pécule, terminons, pour aujourd'hui, en tirant du « Journal Officiel », cette preuve de l'ignorance de trop de gens à l'égard des problèmes consécutifs à la captivité.

Il s'est trouvé, il y a quelques mois, un parlementaire pour interroger le ministre des A.C. et V.G. sur les lenteurs du paiement du pécule aux anciens P.G.

Ce qui partait d'une bonne intention.

Mais ce qui est regrettable, c'est que les représentants du peuple soient si mal informés de ce qui touche à tant de Français et que le questionneur en cause ait éprouvé le besoin de demander s'il « est exact que l'Office des A.C. de la Seine est dans l'obligation, faute de crédits, de licencier des vacataires préposés au paiement du pécule... ».

A quoi les services de la rue de Bellechasse ont eu beau jeu de répondre que les opérations



touchant au pécule ne dépendaient pas de l'Office mais de la Direction interdépartementale.

Néanmoins ces mêmes services ont peut-être eu tort de stipuler, dans leur réponse, que ladite direction avait reçu les crédits nécessaires à la prolongation, jusqu'à la fin de l'année 1955, de l'emploi du personnel vacataire affecté à la liquidation du pécule, et serait ainsi en mesure d'achever, dans les délais prévus, les opérations lui incombant.

En fait, nos lecteurs savent que, malgré toute la conscience et l'ardeur apportées à cette tâche par la Direction interdépartementale de Paris, comme par le personnel du service compétent et son actif chef, — que nous n'avons point voulu nommer ici jusqu'à présent afin de n'être pas taxé de flatterie intéressée, — notre camarade du I A-I B, Pisanu, il n'a pas été possible à ceux-ci de rattraper entièrement le retard provenant de la lenteur voulue d'ouverture des crédits, au surplus notablement insuffisants puisqu'il n'y eut jamais plus de 24 vacataires au lieu des 56 primitives jugés nécessaires.

M.-L.-C. M.

## Nouvelles...

### Par-dessous la jambe

Afin d'essayer d'obtenir, au budget 1956, un relèvement de la subvention globale qui est accordée à l'Office national des A.C. et V.G., au chapitre « Secours divers », et qui, du fait de la reconduction, reste fixée au chiffre nettement insuffisant de 500 millions, la Commission permanente de cet organisme public avait demandé qu'une délégation fût reçue à la direction du Budget du Ministère des Finances.

L'audience fut accordée. Mais la délégation fut accueillie par un attaché de Cabinet nullement au courant des questions qui lui étaient exposées et qui ne put qu'assurer les délégués de son intention de faire part au ministre de leur démarche.

Il est navrant de constater que l'Office des A.C. et V.G., dont l'importance devrait être connue de tous les pouvoirs publics, soit ainsi inefficacement reçu rue de Rivoli.

Des âmes charitables diront que la période, correspondant avec la préparation des élections, était mal choisie pour ce genre de démarches. Mais celle-ci était trop urgente pour être remise. Au sur-

plus, la politesse voulait que ce fût la direction du Budget, présentée sur la date, qui, soit en demandât la modification, soit se fit représenter par un fonctionnaire qualifié pour examiner les doléances apportées par la délégation.

Mais les anciens combattants, les victimes de guerre sont sans doute trop menu fretin pour les hautes personnalités du Budget.

### Un bilan édifiant

Dès le printemps de 1949, le Centre Universitaire des Victimes de guerre, que dirige si activement notre ami René Riché, président de l'Amicale du Stalag IV A et membre du Bureau directeur de l'U.N.A.C., a proposé aux soldats blessés ou malades, soignés dans les hôpitaux militaires de la région parisienne, de recevoir, d'entendre et d'interroger périodiquement (entre 19 h. et 21 h. 30) : des professeurs de l'Enseignement supérieur, des chercheurs, des explorateurs, des chefs d'entreprise, des diplomates, des officiers généraux, des romanciers, des compositeurs, des artistes, des cinéastes, des critiques, des producteurs de radiodiffusion et de télévision, des directeurs de revue, des journalistes...

Chaque séance se compose d'un exposé suivi de discussion et illustré, soit d'une présentation de films, de documents originaux, soit d'interprétations artistiques... Enfin, le directeur du Centre et ses collaborateurs donnent des renseignements sur les études, la rééducation professionnelle et le reclassement des réformés.

Les soldats hospitalisés ont pris un tel intérêt à ces passe-temps instructifs — et les personnalités sollicitées répondent si généreuse-

## ...et échos

### Un exemple à suivre

Notre camarade de la Délégation départementale de la Corse de l'U.N.A.C., dont le siège est 5, rue César-Campinchi, Bastia, font une active propagande en faveur du regroupement des anciens des camps.

Il s'ont, dans ce but, obtenu de notre confrère « Le Petit Bastiais », que ce quotidien d'information leur consacre une rubrique régulière dans ses colonnes.

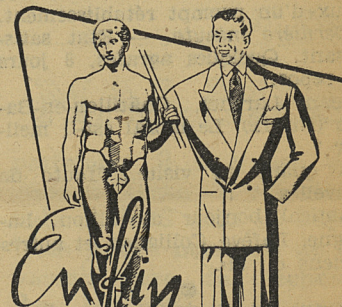
Nous ne saurions trop féliciter nos amis de leur heureuse initiative et remercier « Le Petit Bastiais » de son efficient concours.

### Le saviez-vous ?

Saviez-vous qu'il existe un ouvrage retraçant les grands événements et les drames du sport, et qui, du 23 mai 1903, date du sanglant Paris-Madrid, au 26 mai 1955, jour où Ascarri emporta avec lui son secret, vous fera revivre les événements joyeux ou tragiques d'un demi-siècle de sport, contés par des témoins oculaires. « Les Grandes Minutes Sportives », richement illustrées par Fellos, constituant, bien entendu, l'ouvrage de base de la bibliothèque du sportif.

En vente partout. 100 pages, 100 francs.

### AMICALISTES, VOTRE TAILLEUR



LA SILHOUETTE RÉVÉE UNMAÎTRÉ ARTISAN DIPLOMÉ G. MALIAN

33, Chaussée-d'Antin Paris (9<sup>e</sup>)

Tél. : TRI 35-02

Et, pour les sportifs, créateur et seul spécialiste du style athlétique

Pour vos fêtes de famille et vos réunions de P.G.

CHAMPAGNE LE BRUN-DOMI

(ancien P.G.)

Montholon (Marne)

Demandes prix et conditions

### (A RETOURNER A L'AMICALE D'APPARTENANCE AVANT LE 31 JANVIER 1956)

Nom ..... Prénoms .....

Adresse .....

Né à ..... date .....

Classe de recrutement ..... classe de mobilisation ..... grade .....

Unité d'appartenance lors de la capture (1) .....

P.G. du ..... au ..... Camp ..... Kommando .....

Blessé le ..... lieu .....

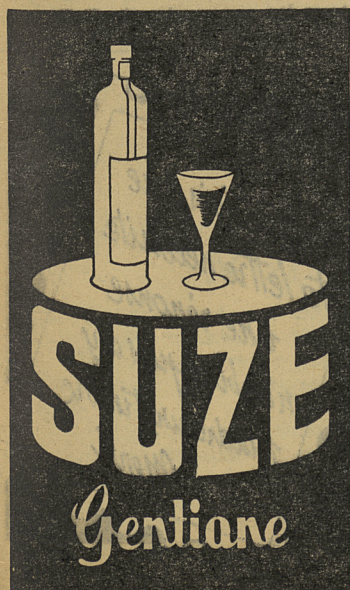
Titulaire d'une pension d'invalidité au taux de .....

Cité à l'ordre de ..... Homologué au « Journal Officiel » du .....

Titulaire de la carte du combattant : oui - non (2) depuis le .....

Signature :

(1) Indiquer non seulement le Régiment mais aussi la Compagnie, Batterie, Escadron, etc...  
(2) Barrer la mention inutile.





C'était en ... Il y a si longtemps que je ne sais plus l'année! Enfin, c'était au début de la grande tourmente, là-bas, à l'autre bout de l'Europe.

Toute la journée, on avait entendu le « Trommelfeuer ». Au crépuscule, on nous dit qu'il fallait partir. On a fait des baluchons. Oh, on ne possédait pas grand-chose, mais, comme cela, vite, on ne savait pas choisir! On a mis dans une voiture d'enfant ce qui nous tombait sous la main : des choses inutiles, inutiles pour la vie que l'on allait mener!

La nuit mauvaise nous enveloppa sur la route où l'on marchait. On allait lentement pour ne pas abandonner les vieux, mais il y eut rapidement de tellement découragés qu'ils se laissèrent tomber dans le fossé: l'oncle Bohuslav qu'on ne sut jamais relever. C'était le seul homme de la famille.

Au matin, on nous entassa dans des fourgons. Des trains, des bateaux, encore des trains. On finit par arriver dans une grande ville! Paris. Dans le hangar où on dormait les uns sur les autres, Mère mourut. Des dames bien gentilles me placèrent chez une crémère. Jamais je n'avais si bien mangé. Je couchais dans l'arrière-boutique.

Je commençais à me débrouiller en français, quand il fallut fuir de nouveau: les Allemands fondaient sur Paris. Le fils de la patronne nous entassa avec la commise à l'arrière de la camionnette surchargée de provisions et on fila vers le couchant. Les routes étaient encombrées par toutes sortes de véhicules. On suivit un fleuve large et plat, très paresseux, puis on s'engagea sur des petites routes si mauvaises qu'on tombait souvent en panne. Une fois il fallut pousser la camionnette. Brusquement, elle démarra; la commise qui était plus lestée que moi put sauter sur le marchepied, mais on ne s'occupa pas de moi qui avais dû lâcher prise... Je marchai bravement sur le bas-côté, frôlé par des voitures dont aucun signe, aucun regard ne me venait!

Lorsque j'arrivai à un carrefour, je n'osai choisir entre toutes les routes. Quelle direction avaient prise les crémiers? La nuit tomba. Ce fut atroce avec toutes ces ombres égoïstes et frôleuses. Au jour, il n'y avait presque plus dans le défilé de des voitures à cheval ou des charrettes tirées par des vaches. Des gens m'ont crié: « Ils sont sur la nationale! » Alors, j'ai couru à travers champs, j'ai couru comme une folle, j'ai couru jusqu'à tomber. Je ne repris conscience que dans une étable, allongée sur la paille. Une voix rocailleuse di-

sait des mots, des mots, c'était comme un bruit de chariot!

Longtemps après, j'ai réentendu ces mots au son desquels j'étais revenue à la vie et que je n'avais pas compris, mais qui m'étaient restés dans l'oreille. Maître Le Cloez, qui m'avait recueillie plus d'un an auparavant, faisait sauter sur ses genoux notre petit Ladislav en disant: « Tes cheveux! On dirait dans le soleil des blés moulés... »

Maître Le Cloez m'avait confié les durs travaux du valet qui était

La visite d'un ami de captivité vient de me faire revivre des heures un peu dures d'il y a quinze ans déjà.

Sigmaringen. Le deuxième Kommando, terrassé, en punition de la culture où, depuis un mois, je n'« arbeitais » pas assez bien pour le Grand Reich; je faisais des 8 avec la charrue, et je caressais trop fort les vaches qui la tiraient.

Sigmaringen! Les baraques presques confortables, à côté de celles du Stalag, le réfectoire luxueux au début, trop, puisque les jeunes de l'Arbeitsfront, le reprirent après; surtout le chantier dans la glaise ou le sable, où l'on faisait semblant de travailler pour donner le change, ce qui n'empêchait pas de casser les manches de pelle ou les haches en fendant le bois sur les rails. C'était la première résistance, quand on retirait les piquets de bois à la tombée de la nuit, et qu'on trépidait de joie le matin quand le vieux Rottenbücher, faisait passer le bulldozer trois fois plus profond qu'il ne fallait, et ses « Sacrament » en constatant les résultats; c'était le « crapaud » à damer la terre, qui persistait à tomber en panne, dès qu'on le confiait à un P.G., ou les engrenages des excavatrices qui craquaient à la reprise du boulot, par la gelée du matin.

Où êtes-vous aujourd'hui, les copains du premier Kommando de Sigmaringen, les « spécialistes » de l'équipe Riss; de Mayer; de Yann; du « Mongol »; de « Panoplie »? Vous souvient-il de ces pénibles montées au travail, sous le soleil de midi, le ventre tellement

prisonnier. Cela me plaisait de rester tout le jour au grand air dans un pays où il fait bon vivre. Sa femme était plutôt malade, si bien qu'elle ne dit rien, la Marie toute sèche et toute revêche, lorsque le maître porta dans ma soupente un matelas confortable. Elle savait bien que c'était plutôt pour lui que pour moi.

Quand je fus enceinte, on fit venir la sage-femme et tout se passa assez bien. La première grande colère de Mme Le Cloez éclata quand le petit commença à crier.

Ah, elle n'était point patiente, la Marie! Alors le maître décida de m'envoyer demeurer au Creach, où il possédait une chaumière. Il ne me l'avait pas donnée, bien sûr, la petite maison, mais il m'apporta des poules, des lapins et même une chèvre.

Je ne voyais jamais plus la Marie, et le Maître, se faisant vieux, montait de plus en plus rarement. Alors, un jour, je pris mon courage à deux mains pour lui avouer que l'Yvon, qui me fréquentait, voulait que je sois sa femme devant le

maître et devant le curé. Ce qui a facilité la chose c'est que je lui ai dit tout de suite que l'Yvon était au courant et qu'il prendrait Ladislav pour son fils.

Bref, on a vécu heureux jusqu'à la mort du vieux et tout ce que j'ai à dire c'est que c'était un vrai brave homme, Maître Le Cloez.

Mais voilà-t-il pas que sa veuve, qu'était jamais venue au Creach, est montée le jour après l'enterrement. Elle nous a dit comme ça: « Va falloir déguerpir en vite, vous autres, mauvaises graines! » Sur ce, mon Yvon s'est regimbé. « De quoi? De quoi? », a gueulé la vieille, « Rien n'est à vous ici, voleurs! Je ne suis pas cause si vous avez fait venir l'électricité, vous n'avez qu'à la reprendre ».

Je n'ai pas dormi de plusieurs nuits. Je voyais toujours sa méchante tête, hérissée de mèches jaunes, hurlant: « Je vais vous envoyer les gendarmes! » En fait de gendarmes, c'est le notaire qu'est venu tout exprès de la ville: « N'ayez pas crainte, M. Le Cloez avait pris des dispositions contre lesquelles sa femme ne peut rien. Il vous a légué la maison, l'écrit est dans mon étude. »

Où Yvon a eu tort, c'est quand il est allé dire à la vieille Marie qu'il fallait plus qu'elle remette jamais les pieds au Creach! S'il ne s'était pas garé, elle lui aurait arraché les yeux à mon Yvon qu'est doux comme un mouton.

Pi, on a appris une chose encore plus extraordinaire, c'est que le petit Ladislav héritait de la grande belle ferme où il est né, parce que la Marie est morte aussi. Le lendemain du jour où elle avait voulu crever les yeux de mon Yvon, la vieille Le Cloez s'était rendue chez le notaire. Il lui avait mis sous les yeux le papier signé par son homme pour donner son bien au petit Ladislav.

La veuve avait rien dit sur le moment, mais elle était devenue toute blanche, puis elle avait prié le notaire d'aller lui quérir un verre d'eau et dans le temps qu'elle était seule, elle s'était emparée du testament. Ne sachant pas quoi en faire, affolée, elle en avait fait plusieurs morceaux qu'elle voulait manger, mais c'étaient deux grosses feuilles de papier timbré! Quand le notaire revint dans le bureau avec le verre d'eau, il trouva la vieille sorcière qui étouffait: elle était toute bleue. Il la fit porter à l'hôpital et c'est seulement après qu'elle fut morte, qu'on sut ce qu'elle avait fait. Elle avait encore des morceaux du papier dans la bouche!

## SOUVENIRS

ballonné de rutabagas ou de choux rouges, quand, les premiers jours passés, l'entrepreneur capitaliste comprit qu'il fallait un peu remplir les gens pour avoir du rendement? Et ces appels qui duraient vingt minutes pour compter cinq cents types et où il y en avait toujours de trop? Et ces conversations interminables sur les lettres qui vinrent de France si tard; sur la débâcle; sur le « général » qui voulait reprendre la guerre depuis l'Angleterre? T'en souviens-tu, toi, le sous-officier de chars, qui avait été dans le régiment de de Gaulle? Et toi le cuirassier, qui projetais déjà des lueurs d'évasion?

Aussi que d'émotions avec ce cher aumônier Brismontier, en parlant de tout ce passé, de tous ces gens qu'on ne sait même plus nommer, mais avec lesquels on a tant souffert, mais aussi tant espéré. On a espéré, même quand on voyait flotter le drapeau noir et blanc du prince, sur le château bâti sur le rocher; et ce jour d'hiver où le « Führer » fit un discours interminable pour les ouvriers civils et leur dit: « Le dernier bataillon qui restera sur le champ de bataille sera un bataillon allemand ». Et, au type qui nous traduisait ça fièrement, l'un de nous répondit: « Oui, mais, les bataillons d'avant, où seront-ils? »; et le Boche avait baissé la tête...

Et cette messe du dimanche, dans le couloir de la baraque, où, sans grands artistes, on chantait

## Les têtes dures

Voilà deux mois qu'on est là, à cinquante sous-off... et qu'on s'ennuie, par la neige qui n'en finit pas en cet hiver 40-41. Depuis qu'on est rentré de la synagogue, en ville, où nous séjournions, pendant qu'on désinfectait les baraques, on mange encore moins, et la vie devient si monotone et si longue...

Aussitôt tous les types s'interrogent:

— T'y vas-t'y, toi?  
— Sais pas; quel bled que c'est, Tüttlingen?

— Oh! c'est sûrement assez gros; y a des grosses lettres sur la gare. Et puis c'est pas loin d'Emmendingen, où qu'y a une fabrique de cigares...

— Andouille, c'est pas pour ça que t'en auras des cigares.

— On serait toujours aussi bien qu'ici.

— Moi, j'en ai marre de bosser pour les Boches.

— Toi, t'as jamais été en Kommando, qu'est-ce que tu peux dire?

— Si t'y vas, j'y vais.

— Faut demander à l'Ernest; etc., etc...

Si bien qu'au bout de dix minutes on a résolu d'aller aux chaus-sures, mais à condition que tout le monde y aille. Et le « Boxeur » vient chercher la réponse:

— Oui on y va, mais tous ensemble.

— Bien sûr, il m'en faut cinquante.

Et nous voilà sortis dans la cour du camp pour être embauchés régulièrement.

Là, deux civils se promènent en discutant et nous regardant curieusement. Ce ne sont sûrement

du mieux qu'on pouvait, et qui redonnait du courage pour la semaine. Et, malgré la misère, comme on était content de rentrer, le soir, du boulot, dans la baraque que les copains exempts de service avaient bien chauffée, et où la pauvre pitance nous attendait; et après on faisait la veillée en se racontant des histoires, comme des gosses; n'étions-nous pas de grands gosses, qui ne pensions qu'à la nourriture et aux nouvelles de France, qui arrivaient seulement par les lettres? L'heure n'était pas encore venue de pouvoir manœuvrer les boutons de radio chez les particuliers, ou de les faire parler, comme, plus tard, on le fit un peu partout.

Vous souvenez-vous de cette Toussaint 1940, où tous les P.G. durent travailler, parce que cette fête ne comptait pas dans le royaume des seigneurs? On souhaitait de tout notre cœur que la pluie tombât les jours suivants; et le Ciel entendit la plainte des prisonniers, car elle tomba fréquemment à dater de ce jour, nous obligeant à rester dans les baraques, tandis que les anges gardiens nous expliquaient que les femmes, là-bas, « étaient courageuses, elles travaillaient dans les champs sous la pluie ». Ce qui leur attirait la réponse: « Qu'elles crévent si elles veulent; nous, on fera le nécessaire pour être le plus sec possible ».

Si un jour je retourne à Sigmaringen, je monterai le plateau, et peut-être verrai-je quelques vestiges de l'aérodrome, jamais achevé; et, en pensant à tous, je dirai « Ce fut là qu'on a souffert, mais là qu'on a commencé à s'aimer! »

pas les types de Tüttlingen, nous disons-nous; ils ont trop mauvaise allure. Mais si, ce sont eux. Ils sont si mal nippés, on dirait des « camps-volants »! Oh! bien non, on ne marche pas, ce doit être une rude boîte. Et nous voilà tous rentrés dans la piaule, en rigolant; le sous-off' chleuh nous poursuit avec force cris et questionne.

(A suivre) Un de nous.

Georges H. Patin.

## Aux Kommandos d'Ulm

(Suite de la page 1)

... Paris vous parle...

et vous répond

Jean Batut, victime d'un accident de la circulation, n'a pu se rendre à notre dernière réunion. Nous lui renouvelons tous nos vœux d'un prompt rétablissement.

Dernière minute. — Etat satisfaisant. Quelques agrafes, 8 jours de repos.

Jean Larchet, Châtillon-en-Bazois (Nièvre). Le moral est-il meilleur?

A quand ta visite... faute de nouvelles.

Amical bonjour de Fillon, Lavergne, Lafève, Collignon et autres anciens du 81<sup>e</sup>.

Bonne fin d'année à tous et que

la Nouvelle Année vous apporte, santé, bonheur et joie pour vous et vos familles. Bien cordialement.

L. Vialard.

Notre camarade Robert Lafève vous réservera le meilleur accueil à son restaurant « Les Routiers », Fontenay-le-Vicomte (Seine-et-Oise). Cuisine soignée. Pêche toute l'année (Route 191).

Nous avons reçu le n° 40 des « Anciens de Weingarten » artistement décoré, et très bien rédigé.

Nos félicitations à Roger Gauthier et Fernand Houliou, et nos meilleurs vœux renouvelés aux « Anciens de Weingarten ».

L. V.

## POUVOIR

Je soussigné (nom et prénoms) ..... demeurant à .....  
Membre de l'Amicale du Stalag V B, inscrit sous le n° .....  
donne par les présentes pouvoir à M .....  
également Membre actif de l'Association, de me représenter à l'Assemblée du 26 Février 1956.

En conséquence, prendre part en mon nom à tous votes relatifs à l'élection du Conseil d'Administration, ou pour tout autre motif, prendre toute décision qu'il jugera utile pour l'exécution du présent mandat, notamment de substituer dans l'accomplissement des présentes quiconque il avisera, en un mot faire tant par lui-même que par mandat, s'il y a lieu, tout ce qui sera utile et nécessaire. En foi de quoi je promets à l'avance aveu et ratification.

Fait à .....  
(Signature précédée des mots : Bon pour pouvoir.)

CHAMPAGNE  
**R. BERTIN**  
ex-P.G. Waldhotel, V B  
Propriétaire récoltant  
Vrigny, près de Reims  
Caisse 12 bouteilles  
demi-sec, sec ou brut  
assorties ou au choix  
5.600 fr. franco domicile  
Régie et ttes taxes comprises

## Le carnet du V B

### DECES

Nous sommes peinés d'apprendre le décès de :

Mme Bachelier, survenu le 8 décembre 1955, mère de Mme Amable Poupat, épouse de notre camarade;

M. le Dr André Louis Auzias, survenu le 24 décembre 1955, père de notre ami le Dr Maurice Auzias, rue aux Reliques, à Annet-sur-Marne (Seine-et-Marne);

Notre camarade Pierre Gracieux, 16, rue du Dauphiné, à Lyon-3<sup>e</sup> (Rhône);

Mme S. Motet, épouse de notre camarade, Parc d'Artillerie, 101, Faubourg Montjovis, à Limoges (Haute-Vienne);

Notre camarade Claude Bernard, à Saint-Etienne-Varenne (Rhône);

Notre camarade Robert Harauz, 16, rue d'Alembert, Paris (14<sup>e</sup>), ancien infirmier de l'hôpital du Waldho, Fraternelles et sincères condoléances.

### ATTESTATIONS

Notre camarade Roger Gavage, rue des Ecoles, à Thizy (Rhône), demande, en vue de l'obtention de la Médaille des Evadés, deux témoignages légalisés de camarades de captivité. Etait prisonnier au camp de Freiburg-Herdern et s'en est évadé, le 27 février 1941, en compagnie de Michel Murciano.

Notre camarade Robert Ruelle, à Varedes (Seine-et-Marne), nous demande, en vue de la constitution de son dossier d'évadé, les attestations de camarades de captivité témoins de son évasion, le 18 février 1942, du

Kommando 26062, de Gottmadingen. (Evasion d'un groupe de 30 P.G., un seul a réussi, les autres repris à deux pas de la Suisse par les douaniers allemands.)

Nous serions reconnaissants aux camarades susceptibles de fournir les attestations demandées, de bien vouloir nous les adresser de toute urgence ou de correspondre directement avec les intéressés.

### VISITE

Notre ami André Duga, 41, boulevard Jean-Jaurès, à Houilles (Seine-et-Oise), est passé au bureau de l'Amicale. Il adresse son amical bonjour aux amis Blin et Machavoine, ainsi qu'à tous les camarades du V B.



Le gérant : PIFFAULT.  
Imp. Montourcy, 4 bis, r. Nobel, Paris